
*Textes produits par les commissions nationales de la fédération JALMALV
Elaboré par la commission Bénévolat en 2017
Retravaillé par le CA le 16 septembre 2017*

Charte nationale du bénévolat de la fédération JALMALV

Fiche technique : Recommandations générales pour l'accompagnement JALMALV en institution

- Une équipe minimum de deux accompagnants bénévoles répartis sur la semaine
- Présence : une demi-journée par semaine
- Régularité : chaque bénévole intervient un jour défini dans la semaine. Il prévient le coordinateur et l'équipe de soins de ses absences.
- A l'issue de la formation les futurs accompagnants bénévoles sont accompagnés dans les services par le référent ou un accompagnant bénévole de son équipe. A l'issue de ce parrainage, l'accompagnant bénévole s'engage en signant la charte de l'accompagnement bénévole qui précise notamment les principes et valeurs JALMALV.
- Le bénévole fait chaque année un bilan lors d'un entretien avec le coordinateur. Il permet de vérifier le bien être du bénévole, l'adéquation avec les valeurs de l'association, le respect des règles et motivations, la confirmation ou modification de son engagement.
- Il participe obligatoirement à un groupe de parole mensuel pour exprimer et partager son vécu dans les accompagnements, bénéficier d'un soutien et lui permettre d'élaborer sa pensée. Ce groupe de paroles ne concerne que les bénévoles en situation d'accompagnement. Les bénévoles en pause n'assistent pas à ces groupes de paroles. Le coordinateur n'assiste pas aux groupes de paroles sauf s'il est accompagnant bénévole et uniquement en cette qualité.
- Si le bénévole rencontre une difficulté, il en fait part à l'association (le référent, le coordinateur ou le président)
- Les bénévoles ne sont pas des professionnels et n'ont pas avoir connaissance des informations médicales. En conséquence, ils ne participent pas aux staffs et transmissions. L'accompagnant bénévole peut toutefois participer à un échange avec les soignants sur les malades qu'il accompagne.
- L'accompagnant bénévole Jalmalv est sous la responsabilité de l'association, il n'a aucun lien hiérarchique avec l'équipe soignante du service dans lequel il intervient et ne dépend pas du chef de service.
- La prise de contact par l'accompagnant bénévole avec l'équipe soignante : dès son arrivée dans le service, pour aviser de sa présence, s'informer des personnes à accompagner et maintenir le lien soignants/bénévoles.
- Le cahier de liaison est le lien entre les bénévoles, à disposition des soignants. Il doit renseigner sur notre passage auprès des personnes accompagnées. Les informations sont succinctes, le bénévole ne retrace pas le contenu de l'entretien.
- Le bénévole agit en toute discrétion. Il est soumis à la confidentialité.